



---

**DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS**  
**Formulaire à compléter, dater, signer et retourner 1 mois avant le début de la manifestation**  
*/\ 1 association ne peut organiser plus de 5 buvettes /an*

---

Association : .....

représentée par : .....

agissant en qualité de : .....

Adresse : .....  
.....

Lieu de l'ouverture : .....

Objet de la manifestation : .....

Dates et Horaires :

du ..... au .....  
de ..... h ..... à ..... h .....

Pour rappel et par arrêté préfectoral n°2017-02 du 1<sup>er</sup> mars 2017, les heures d'ouvertures des débits de boissons et restaurants dans les stations de la Savoie sont fixés de 6h à 2h.

Catégories de boissons proposées :

- 1<sup>er</sup> groupe (sans alcool)
- 3<sup>ème</sup> groupe (alcools, liqueurs de moins de 16°, vins, cidres, bières)

Fait à Montvalezan, le .....

Signature du demandeur